



Janvier 2009

# LA JUSTICE **EN ACTES**

Protéger, sanctionner, servir



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

TRIBUNE	03
ÉVÉNEMENTS	06
PROTÉGER	12
SANCTIONNER	18
SERVIR	22
AGENDA 2009	26



## “LA CRISE APPELLE PLUS DE JUSTICE”

Le Président de la République l'a souligné dans ses vœux aux Français : nous ne surmonterons les difficultés économiques et sociales qu'en donnant à nos institutions la capacité de répondre aux fragilités nouvelles dont souffrent nos concitoyens.

**L**a justice est directement concernée par cette exigence. On pourrait, à tort, la croire éloignée des préoccupations économiques et sociales les plus pressantes ; elle est en réalité un facteur de stabilité et de sécurité vers lequel les citoyens doivent pouvoir se tourner. Sa première mission est de protéger : à tous les Français qui

s'estiment victimes d'injustices, à tous ceux qui craignent pour leurs biens, à toutes les entreprises dont les intérêts sont menacés, elle doit apporter des réponses et des garanties.

La meilleure illustration en est l'amélioration toute récente de notre législation sur les faillites. Les procédures adoptées avec la loi de 2005 n'étaient pas assez souples et trop peu utilisées. Nous avons élaboré un nouveau texte, qui définit une procédure beaucoup plus efficiente, orientée vers une action préventive. Elle associe étroitement le dirigeant au sauvetage de sa propre entreprise pour lui donner plus de chances de rebondir. Elle encourage la recherche de solutions négociées afin de protéger à la fois les créanciers et les salariés. Des faillites pourront

ainsi être évitées ; à plus long terme, la protection des créanciers permettra également de conserver la confiance des investisseurs afin que l'accès au crédit ne se tarisse pas.

### PROTÉGER D'ABORD LES VICTIMES

Mais la protection que la Justice doit à la société ne concerne pas que les entreprises et les salariés. En temps de crise, l'État doit être plus attentif que jamais à ceux que les accidents de la vie ont meurtris. Pour cette raison, les victimes doivent demeurer au cœur de nos préoccupations. On me reproche parfois de le répéter avec insistance ; mais n'oublions jamais que lorsque la délinquance frappe, ce sont les plus faibles qui en paient le prix. Pour eux, nous avons mis en place un service dé-

# “SI L’HOMME ÉCHOUE À CONCILIER LA JUSTICE ET LA LIBERTÉ, ALORS IL ÉCHOUE À TOUT.”

Albert Camus

dié à l’indemnisation des victimes d’infractions et il existe désormais, dans chaque Tribunal de grande instance, un juge délégué aux victimes. Son rôle sera encore renforcé en 2009.

## REPENSER LA PROCÉDURE PÉNALE

Ainsi la Justice remplit-elle sa mission première, qui est de protéger. Pour que cette protection soit efficace, il nous faut améliorer nos procédures, améliorer les droits de la défense et des victimes. Notre procédure pénale est aujourd’hui trop complexe, trop opaque ; la source de ces difficultés tient pour beaucoup à l’ambiguïté du rôle du juge d’instruction, qui est à la fois chargé de conduire l’enquête et de garantir les droits de la personne mise en examen. Un seul et même juge ne peut pas instruire à la fois à charge et à décharge, et être simultanément accusateur, défenseur et arbitre. On ne peut demander à des magistrats, même de très grande qualité, de pallier eux-mêmes les contradictions d’une procédure bancale. Parce que la Justice doit avant tout protéger les citoyens, même et

surtout ceux qui sont mis en examen et couverts par la présomption d’innocence, nous devons, comme l’a demandé le Président de la République, repenser globalement notre procédure pénale et le fonctionnement de l’instruction.

## DÉLIVRER UN MESSAGE DE FERMETÉ

Protéger tous les citoyens, c’est aussi, de façon plus fondamentale, chercher à rendre la Justice plus efficace dans la lutte contre la délinquance. Lorsque les lois ont été violées, la meilleure des préventions est d’abord de délivrer un message de fermeté pour dissuader toute récidive. La loi instaurant des peines

planchers a désormais démontré qu’elle apportait cette réponse dissuasive, tout en laissant aux juges une pleine liberté d’appréciation. Il aurait été irresponsable, par ailleurs, de ne pas prendre les mesures qui s’imposaient pour lutter contre la récidive des criminels sexuels : ceux qui seront toujours considérés comme dangereux à la fin de leur peine ne seront plus remis en liberté sans contrôle. Ils seront pris en charge dans un centre spécialisé jusqu’à ce qu’ils puissent être libérés sans aucun risque. Ces décisions, fermes mais indispensables, je les assume parce qu’elles sont nécessaires à la crédibilité de la Justice.

## FAIRE DE LA PRISON LA PREMIÈRE ÉTAPE VERS LA RÉINSERTION

Cette fermeté n’empêche pas de penser aux condamnés. Leurs fautes, même lorsqu’elles sont inexcusables, ont fréquemment leurs racines dans un mal-être social. La Justice doit donc veiller à ce que la peine, et en particulier l’incarcération, soit vraiment le pont qui conduira la personne condamnée à une réinsertion réussie. L’année 2009 sera

marquée par le vote d’une nouvelle loi pénitentiaire, qui ouvrira aux détenus de nouvelles possibilités de travailler en prison et d’y suivre des formations. 60 % des personnes incarcérées n’ont aucun diplôme ; la détention doit leur donner une chance d’y remédier. J’ai obtenu une augmentation importante des moyens consacrés à l’administration pénitentiaire, ainsi que la création de 2200 nouveaux postes en 2008 et 2009, pour permettre à cette administration trop méconnue d’assurer au mieux sa mission au service de la réinsertion. Pour améliorer les conditions de vie en prison, nous intensifions le programme de rénovation et d’agrandissement du parc pénitentiaire. En 2008 et 2009, nous aurons créé 8 000 nouvelles places ; nous progressons ainsi pour pouvoir à terme offrir une cellule individuelle à chaque détenu qui le souhaite.

## AMÉNAGER LES PEINES

Pour aider les détenus à avancer vers la réinsertion, je souhaite développer les aménagements de peines qui permettent d’adapter la fin de la période d’incarcération à la situation de chaque détenu. En généralisant les outils dont nous disposons, comme le bracelet électronique, en développant des partenariats locaux avec des entreprises, en réhabilitant plus progressivement les

“NOTRE PAYS DOIT POUVOIR S’APPUYER SUR UNE JUSTICE PLUS FORTE, PLUS EFFICACE, PLUS MODERNE. C’EST LA CONVICTION QUI M’ANIME, C’EST LE COMBAT QUE JE MÈNE.”

détenus à la liberté et au milieu professionnel par des mesures de semi-liberté, nous améliorons les performances du service public judiciaire.

## RENDRE LA JUSTICE PLUS PROCHE ET PLUS EFFICACE

Toutes ces évolutions s’inscrivent dans un mouvement plus global qui vise à rendre notre Justice plus proche des justiciables et plus efficace.

La refonte de la carte judiciaire était un élément clé de la modernisation du fonctionnement de nos juridictions. De nombreux gouvernements avaient refermé le dossier après l’avoir entrouvert. Grâce à cette réforme, les juridictions sont renforcées là où elles traitent le plus d’affaires. Cette restructuration s’accompagne d’une revalorisation des conditions de travail des magistrats. Un effort considérable a été fait en 2008 pour mettre à leur disposition les nouvelles technologies qui leur permettront d’accélérer le règlement des litiges à moindre coût. Un effort budgétaire exceptionnel a également été consenti pour sécuriser, pour la première fois, l’ensemble des tribunaux. Soutenir les

magistrats, c’est aussi mieux valoriser leur métier et leurs carrières comme nous le faisons. La formation dispensée à l’École Nationale de la Magistrature a été modernisée. Pour que la Justice soit en pointe dans le combat que mène le Président de la République en faveur de la diversité, nous avons créé plusieurs classes préparatoires au concours de la magistrature, et nous poursuivrons cet effort pour ouvrir l’accès aux métiers de la Justice.

## POUR SUIVRE LE COMBAT

La Justice évolue donc avec la société, forte de l’expérience et de l’engagement de tous les professionnels qui la font vivre au quotidien. J’ai souhaité avancer vite sur de nombreux sujets, et je sais que les réformes que nous avons lancées ont pu susciter des interrogations. Mais en ce début de nouvelle année, si nous prenons la peine de regarder vers l’avenir, si nous considérons objectivement les défis qu’il faut relever, nous ne pouvons que conclure à la nécessité de poursuivre avec une énergie renouvelée les réformes qui sont si nécessaires à notre équilibre social. Notre pays doit pouvoir s’appuyer sur une Justice plus forte, plus efficace, plus moderne, pour protéger tous les Français. C’est cette conviction qui m’anime, et qui m’appelle à poursuivre sans faillir le combat que je mène pour la Justice.

“ En temps de crise, l’État doit être plus attentif que jamais à ceux que les accidents de la vie ont meurtris. ”

L'affaire d'Outreau commence en 2000 par une série de dénonciations d'abus sexuel sur mineurs. Elle se conclut fin 2005 par un acquittement général prononcé par la Cour d'Appel de Paris. Entre-temps des vies d'innocents ont été brisées – un des accusés est mort en prison - et des dysfonctionnements majeurs de la Justice ont été mis au grand jour. Les auditions des victimes, de leurs avocats, et du juge d'instruction par la commission d'enquête parlementaire, retransmises par la télévision début 2006, soulèvent un émoi sans précédent dans l'ensemble du pays.

“ DU DRAME D'OUTREAU EST NÉE LA VOLONTÉ DE CONSTRUIRE UNE JUSTICE PLUS SÛRE, PLUS HUMAINE ET PLUS RESPECTUEUSE DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES.”

Engagée le 27 juin 2007, la réforme de la carte judiciaire est conduite dans l'intérêt du justiciable, et donc des Français. Elle s'inspire de deux principes : la qualité de la Justice et la réalité du territoire. Elle s'étale sur trois ans, notamment afin de prendre en compte les conséquences humaines. Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, ce sont 862 juridictions contre 1190 qui assureront le service public de la Justice.

“ LA RÉFORME DE LA CARTE JUDICIAIRE ÉTAIT ATTENDUE ET NÉCESSAIRE. IL ÉTAIT URGENT DE LA METTRE EN ŒUVRE POUR **ADAPTER NOTRE JUSTICE À LA FRANCE DU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE.** ”

Le projet de loi pénitentiaire qui vient devant le Parlement en 2009 va doter notre pays d'un cadre juridique dont il est aujourd'hui partiellement dépourvu. Ce texte poursuit plusieurs objectifs étroitement liés : clarifier les missions du service public et les conditions de son exercice, améliorer la reconnaissance des personnels, régir la condition de la personne détenue, prévenir la récidive, et renforcer la sécurité juridique en élevant au niveau législatif les principes fondamentaux relatifs au régime de détention.

“ AVEC LA LOI PÉNITENTIAIRE, NOTRE RÉPUBLIQUE SE DONNE LES MOYENS DE GARANTIR **LES DROITS ET LA DIGNITÉ DES PERSONNES DÉTENUES.** ”

“ La justice est **le droit du plus faible.**”

Joubert

# PROTÉGER

Protéger est la première mission de la Justice. Reconnaître dans les faits les droits des victimes, accroître les droits des citoyens, sécuriser la vie des entreprises, moderniser le droit de la famille, faire de la prison un vrai lieu de réinsertion sont les principaux axes de cette mission.





## ● LES VICTIMES AU CŒUR DE LA JUSTICE

\_ **Les droits des victimes**, longtemps les grands oubliés de la Justice, sont au cœur de l'action entreprise depuis 2007. Ce qui se traduit par une série de **mesures innovantes et d'application concrète**.

\_ **Le service d'aide au recouvrement des victimes d'infractions (SARVI)**, mis en place le 1er octobre 2008, va enfin permettre à des milliers de nos concitoyens de ne plus être seuls pour obtenir **les dommages et intérêts** auxquels ils ont droit.

\_ L'assouplissement des conditions de saisine de la **commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI)** va également permettre aux plus défavorisés de bénéficier d'une **indemnisation en cas d'incendie volontaire de leur véhicule par un tiers**.

\_ Grâce à la loi du 25 février 2008, **les débats autour de l'irresponsabilité pénale** pour cause de trouble mental de l'auteur d'un crime peuvent désormais se tenir **en audience publique**. Les victimes y participent, peuvent entendre les experts et faire valoir leur point de vue, ce qui rendra moins pénible leur douloureux **travail de deuil**.

\_ Cette même loi a également étendu les compétences des **commissions pluridisciplinaires** chargées de se prononcer sur les mesures de sûreté à appliquer aux criminels dangereux à leur libération, auxquelles les **associations de victimes participent**.

\_ La création de **pôles anti-discriminations** dans tous les tribunaux de France va aider à mieux coordonner et traiter les infractions relatives aux discriminations (couleur de peau, religion, orientation sexuelle, etc.).

\_ Enfin, en prenant **personnellement** la décision d'**indemniser les familles des victimes d'Emile Louis**, la Ministre a tenu à souligner combien à ses yeux il ne peut y avoir de Justice sans humanité.

## ● LES DROITS DES CITOYENS MIEUX PROTÉGÉS

\_ Axe majeur de la **révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, le renforcement des droits du citoyen** est une priorité constante de l'action du Ministère de la Justice. Les textes d'application seront adoptés en 2009.

\_ Les justiciables pourront désormais **saisir directement le Conseil supérieur de la magistrature (CSM)**. Conséquence directe du drame d'Outreau, cette avancée rend les magistrats plus responsables et **plus proches des Français**. Plus que jamais, la Justice est au service des citoyens.

\_ **Un défenseur des droits** va être créé. Personnage clé de l'équilibre institutionnel, il va remplacer le médiateur de la République avec des pouvoirs accrus, et **pourra être saisi par toute personne** qui s'estime lésée dans ses droits par le fonctionnement d'un service public.

\_ Jusqu'à la révision constitutionnelle, la loi promulguée était incontestable. **La question préjudicielle de constitutionnalité** va permettre à tout justiciable de **remettre en cause une loi**, si elle n'est pas conforme à la Constitution.

\_ Dans une démocratie plus vivante, les citoyens pourront exercer leur **droit de pétition** pour soutenir l'organisation de référendums ou saisir le Conseil économique social et environnemental.

\_ La détention provisoire va diminuer au profit de **l'assignation à résidence** : c'est l'un des objectifs du projet de loi pénitentiaire, dont la discussion débutera prochainement au Parlement. La présomption d'innocence bénéficiera ainsi à tous, **la prison n'étant que l'ultime réponse**.

\_ **Le secret des sources des journalistes** va sortir renforcé par le projet de loi en cours de discussion au Parlement.

\_ **Les dénonciations anonymes**, trop fréquentes dans notre pays, ne pourront à terme plus servir de base à des poursuites.

\_ Enfin, le comité Léger prépare une **rénovation** en profondeur du **Code pénal et du Code de procédure pénale** qui trouvera sa traduction législative courant 2009. Sa mission consiste notamment à réfléchir à la création d'un juge de l'instruction.

## ● VERS UNE PLUS GRANDE SÉCURITÉ JURIDIQUE

\_ La loi du 17 juin 2008 portant **réforme de la prescription en matière civile** a considérablement simplifié le régime des délais de droit commun.

\_ En matière de prescription civile, le délai de droit commun est abaissé de 30 ans à 5 ans.

\_ En ce qui concerne la prescription pénale, les **délais** seront **allongés** et courront **à partir de la date de l'infraction**, conformément aux préconisations de la commission Coulon, destinées à mettre fin aux aléas actuels d'un point de départ de la prescription reporté au cas par cas par les tribunaux.

## ● ADAPTER LE DROIT DE LA FAMILLE AUX NOUVELLES RÉALITÉS

\_ On vit plus longtemps, on divorce aussi davantage. Les enfants vivent parfois dans des familles recomposées. À ces **nouvelles réalités**, le Ministère de la Justice a apporté des **réponses concrètes**.

\_ **La réforme de la filiation** largement entamée par l'ordonnance du 4 juillet 2005, a été **parachevée en étant simplifiée et harmonisée**. Elle est faite dans l'intérêt de la famille et de l'enfant. Cette réforme consacre l'égalité entre tous les enfants et entre toutes les mères.



\_ Le Ministère de la Justice a également préparé, avec le Secrétariat d'État à la Famille, un projet relatif à l'**autorité parentale et aux droits des tiers** qui inscrira dans la loi les **droits du tiers** ayant élevé un enfant sans nuire à ceux de chacun de ses parents.

\_ Les décrets du 20 août 2008 ont clarifié les conditions de la mention à l'état-civil des **enfants nés sans vie** ce qui ouvre des droits aux parents (notamment celui de les faire inscrire dans tous les cas sur leur livret de famille).

\_ **La loi de réforme des tutelles** est entrée en vigueur au 1er janvier 2009. Elle rénove l'ensemble du régime de protection des personnes vulnérables, en distinguant notamment les mesures juridiques des mesures d'accompagnement social. **Elle renforce le contrôle des tuteurs et les droits de la personne vulnérable.**

\_ Les conditions de délivrance du « **mandat de protection future** » ont par ailleurs été fixées par le décret du 30 novembre 2007 : il permet à **chacun d'anticiper l'organisation de sa propre protection** en vue du jour où son autonomie déclinera, en désignant à l'avance une personne de son choix pour s'occuper de lui ou en définissant le cadre futur de ses nouvelles conditions de vie.

\_ La Ministre s'est aussi mobilisée pour que **l'Europe protège davantage les plus vulnérables**. La ratification par la France de la convention du 13 janvier 2000 sur les adultes vulnérables permettra son entrée en vigueur : c'est la première fois que les ministres de la justice européens se sont mis d'accord pour **renforcer la protection des personnes sous tutelle ou curatelle.**

● **POSER LES FONDEMENTS D'UNE JUSTICE À L'ÉCHELLE DE L'EUROPE**

\_ **La Présidence française de l'Union européenne (PFUE)** a permis de nombreuses **avancées pour faciliter la vie quotidienne des citoyens européens et moderniser la Justice.**

\_ La Ministre s'est engagée pour faire adopter des initiatives concrètes et ambitieuses et renforcer l'Europe de la Justice.

\_ À l'initiative de la France, les **magistrats d'Eurojust** ont vu leurs **pouvoirs renforcés** : ils ont désormais les moyens de mieux coordonner la lutte contre le terrorisme, la traite des êtres humains et la délinquance économique à l'échelle de l'Europe pour répondre en temps réel aux dossiers les plus complexes.

\_ Avec la généralisation de l'interconnexion des casiers judiciaires, les juges européens pourront lutter plus facilement contre la récidive en Europe.

\_ Les **affaires de divorce**, rendues souvent compliquées par les différences de droit d'un pays à l'autre, ont été **considérablement simplifiées**. Le règlement adopté donnera **les mêmes outils à tous les juges européens et les pensions alimentaires seront recouvrées plus facilement** et plus rapidement, **d'un pays à l'autre.**

\_ Le dispositif **Alerte Enlèvement**, qui permet de diffuser très rapidement auprès de la population sur l'ensemble du territoire national des informations précises relatives à un enlèvement, a fait une nouvelle fois **la preuve de son efficacité** en 2008. Il va être progressivement **repris par nos partenaires**

**européens**. Des exercices communs avec les pays limitrophes sont d'ores et déjà prévus par la Présidence tchèque.

\_ L'adoption d'un plan d'action sur la **justice électronique** et la formation des magistrats et des personnes de justice permettront enfin d'accélérer la modernisation des systèmes judiciaires européens, c'est une avancée importante pour une Europe de la Justice plus efficace et plus rapide.

● **AMÉNAGER LES PEINES POUR MIEUX PRÉPARER LA RÉINSERTION**

\_ Au 1er juillet 2008, **plus de 6 000 détenus ont vu leur peine aménagée**. 3 400 bracelets électroniques ont été utilisés. Une justice moderne, c'est aussi une justice qui sait nuancer l'exécution des peines. Et qui se donne pour objectif de **réinsérer pour éviter la récidive.**

\_ Les chiffres parlent d'eux-mêmes : entre 2002 et 2007, seules 2 000 peines étaient aménagées chaque année. Depuis mi-2008, on est passé à 6 000.

● **PROTÉGER CONCRÈTEMENT LES DROITS DES DÉTENUS**

\_ On l'oublie trop souvent, **les détenus conservent leurs droits de citoyens**, adaptés aux contraintes de la détention. Pour que ce principe de droit soit pleinement appliqué et

vécu dans la réalité quotidienne, le Ministère de la Justice s'est consacré avec **pragmatisme et détermination** au dossier difficile **des prisons françaises.**

\_ D'abord par la mise en place en juin 2008 d'un **contrôleur général des lieux de privation de liberté** dont la mission concerne près de 6 000 lieux d'enfermement (prisons, mais aussi hôpitaux psychiatriques, zones d'attentes des aéroports, centres de rétention, etc.). Son **avis totalement indépendant** est d'une **aide précieuse** pour préparer les grandes réformes à venir.

\_ Pour lutter contre la surpopulation carcérale et améliorer concrètement les conditions de vie des détenus, le Ministère de la Justice a ensuite lancé un **programme de construction de prisons sans précédent** : 2 800 places ouvertes en 2008 - l'objectif étant de doter le pays de 63 000 places en 2012. **Les prisons les plus vétustes seront fermées.**

\_ Dans le même sens, divers textes ont permis de préciser les modalités de mise en œuvre de **l'encellulement individuel, la surveillance des détenus dangereux** et l'incarcération des mineurs.

\_ **Une mission** a, par ailleurs, été confiée au Docteur Louis Albrand afin de mettre en place un **plan anti-suicide en détention.**

\_ Enfin, **la loi pénitentiaire** qui sera **le grand texte de l'année 2009** dotera la France d'une **loi fondamentale** sur le service public pénitentiaire, la plus importante et **la plus ambitieuse depuis 1945.**



“ Pour que n’importe quelle peine ne soit pas un acte de violence exercé par un seul ou par plusieurs contre un citoyen, **elle doit absolument être publique, prompte, nécessaire, la moins sévère possible dans les circonstances données, proportionnée au délit et déterminée par la loi.**”

Beccaria

## SANCTIONNER

Assurer le respect de la loi par des sanctions comprises par tous est la seconde mission de la Justice. Le combat contre la récidive, la rétention de sûreté, la réponse organisée à la délinquance des mineurs, l’ouverture d’hôpitaux-prisons, la simplification du droit des affaires et la lutte contre la corruption en constituent autant de traductions concrètes.



## ● SANCTIONNER CLAIREMENT LA RÉCIDIVE

\_ La récidive avait pris une ampleur exceptionnelle depuis plusieurs années, malgré l'action déterminée des autorités publiques. La loi du 10 août 2007 a permis de s'attaquer avec succès à ce phénomène en rendant la **sanction plus lisible** et en dotant la Justice d'outils adaptés. Depuis son entrée en vigueur, **près de 20 000 décisions** ont été rendues, dont **50 % de peines planchers** pour des récidivistes majeurs.

## ● PROTÉGER LA SOCIÉTÉ CONTRE LES CRIMINELS LES PLUS DANGEREUX

\_ La nécessité absolue de protéger la société contre les criminels les plus dangereux a trouvé sa **traduction concrète** dans la **loi** du 25 février 2008 sur la **réétention de sûreté et l'irresponsabilité pénale**.

\_ Ce texte a permis la **création de la réétention de sûreté** : elle concerne des personnes condamnées à une peine d'au moins quinze ans de réclusion pour des crimes particulièrement graves, et qui présentent, à l'issue de leur peine, une **probabilité très élevée de récidive** et une **particulière dangerosité**.

Ces personnes pourront désormais faire l'objet d'un contrôle renforcé à leur libération aussi longtemps que nécessaire ou, pour les plus dangereuses, être **retenues**, à titre exceptionnel, dans un **centre fermé permettant d'assurer une prise en charge socio-médico-judiciaire** le temps nécessaire à réduire leur dangerosité.

\_ La loi instaure aussi une **injonction de soins** qui améliore la prise en charge de délinquants ou criminels qui relèvent de soins psychologiques, psychiatriques ou de désintoxication.

\_ **Cette loi**, qui est une **avancée majeure**, s'applique déjà début 2009 à 37 condamnés à perpétuité, et à 77 condamnés reconnus dangereux.

\_ Enfin, un **premier centre** de réétention de sûreté a été **ouvert** à Fresnes en **octobre 2008**.

## ● AMÉLIORER LA SANTÉ EN PRISON

\_ Promesse présidentielle, et accompagnement indispensable de la réforme pénitentiaire, **l'amélioration** de la prise en charge **de la santé des détenus** continue de mobiliser le Ministère de la Justice. En 2009, les **deux premières unités hospitalières spécialement adaptées (UHSA)** ouvrent à Lyon puis à Nancy, pour disposer à terme de **17 hôpitaux-prisons** soit 705 places en structures adaptées aux détenus qui souffrent de troubles mentaux.

## ● RÉPONDRE CONCRÈTEMENT À LA DÉLINQUANCE DES MINEURS

\_ Durement ressentie par nos concitoyens, notamment les plus vulnérables d'entre eux, la délinquance des mineurs méritait une **réponse ferme** de la part de la Justice.

\_ **L'augmentation de la réponse pénale** (passée de 87 % à 92 % depuis 2007), celle des présentations immédiates de mineurs (plus 32 % en un an), démontrent la **détermination de l'État**.

\_ **La création des établissements pénitentiaires** pour mineurs (7 EPM pour 420 places disponibles en 2009) et des **centres éducatifs fermés** (45 CEF pour 492 places en 2009) offre au juge de **nouvelles solutions qui préservent l'intérêt de l'enfant et son avenir**, tout en garantissant la **sécurité des Français**.

\_ Enfin, les 70 préconisations du **rapport** de la commission **Varinard** posent les jalons d'un futur Code de justice pénale des mineurs.

## ● MODERNISER LE DROIT DES AFFAIRES

\_ Le Président de la République s'était engagé à soutenir l'esprit d'entreprise en dotant la vie économique de **règles adaptées à notre temps**. Un projet de loi portant **adaptation des sanctions pénales** en matière économique et financière traduit les propositions formulées dans le rapport de la Commission Coulon. Il vise à mettre fin à un cumul des sanctions pénales et administratives qui répriment les mêmes faits et recentre le droit pénal sur les valeurs protégées essentielles. L'introduction de **délais fixes de prescription** pour tous les crimes et délits renforcera la sécurité juridique et rendra la loi pénale plus compréhensible.

\_ La loi du 13 novembre 2007 relative à la **lutte contre la corruption** a, quant à elle, permis d'adapter notre droit aux **engagements internationaux** de la France, notamment en matière de **corruption et de trafic d'influence**.



“ Le magistrat est le gardien de la justice ; et s’il l’est de la justice, **il l’est aussi de l’égalité.**”

Aristote

## SERVIR

Proposer le meilleur service possible aux citoyens est la troisième mission de la Justice. L’augmentation résolue des moyens, la réforme de la carte judiciaire, la professionnalisation des métiers, la numérisation, la sécurisation des tribunaux, la modernisation du ministère, la réforme de la formation et la présence active de la Ministre en sont les expressions quotidiennes.



### ● LES MOYENS DE LA QUALITÉ

\_ La Justice, ce sont avant tout **des hommes et des femmes qui se dévouent avec passion** à un métier dont ils peuvent être fiers. C'est pourquoi le Président de la République a tenu à ce que, même en période de crise, **les moyens du ministère augmentent sensiblement.**

\_ **En 2008**, le budget Justice était en hausse de 4,5 %. 1 615 emplois supplémentaires ont été créés, dont 400 dans les juridictions et plus de 1100 au sein de l'administration pénitentiaire.

\_ **En 2009**, malgré la crise économique, la Justice est un des seuls ministères à voir ses crédits augmenter : + 2,65 % pour 952 emplois supplémentaires.

### ● CARTE JUDICIAIRE : LA RÉFORME EST LÀ

\_ La réforme de la carte judiciaire, dont les principes dataient du XIX<sup>e</sup> siècle et qui n'avait pas été revue depuis 50 ans, est désormais **une réalité**. Elle a deux ambitions : **renforcer la qualité** de la Justice, par exemple en évitant l'isolement des juges ou la dispersion des moyens ; **prendre en compte la réalité des territoires**, en respectant les équilibres locaux.

\_ La réforme de la carte judiciaire a commencé en 2008 par la **création le 1<sup>er</sup> mars de 91 pôles de l'instruction**. Elle s'est poursuivie le 1<sup>er</sup> janvier 2009 avec les tribunaux de commerce et les conseils de prud'hommes. Les tribunaux

d'instance seront regroupés au 31 décembre 2009. La réforme s'achèvera en 2010 avec les tribunaux de grande instance.

\_ À compter du **1<sup>er</sup> janvier 2011**, ce seront **862 juridictions** – contre 1 190 avant la réforme – qui assureront un service public de la Justice répondant aux besoins légitimes de nos concitoyens.

### ● POUR UNE PROFESSIONNALISATION EFFECTIVE

\_ Rendre **les juges plus professionnels**, c'est les recentrer sur leur tâche. Partant, les alléger du traitement de contentieux qui peuvent être réglés autrement.

\_ La **commission Guinchard** a formulé **65 propositions en faveur d'un « allègement » procédural**, notamment dans les litiges quotidiens et les divorces à l'amiable.

\_ Une **proposition de loi** du Président de la commission des Lois **Jean-Luc Warsmann** pour la **simplification, la clarification et l'allègement des procédures** a été adoptée à l'Assemblée nationale le 14 octobre 2008.

\_ Enfin, depuis l'été 2008, la **commission Darrois** réfléchit à la création d'**une grande profession du droit** au service des justiciables.

### ● LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DE L'EFFICACITÉ.

\_ Toutes les juridictions ont été équipées de **nouveaux moyens informatiques** qui permettent notamment la **dématérialisation des procédures pénales**, la **mise en ligne des dossiers civils** pour les avocats, l'organisation de **visioconférences**, la **signification des décisions par voie électronique**.

\_ La numérisation est source d'**économies** quotidiennes : le développement de la signature électronique permet par exemple d'éviter le transfèrement long, coûteux et risqué d'un détenu pour lui signifier un document – de même la visioconférence au moment du procès.

### ● SÉCURITÉ DES TRIBUNAUX : OBJECTIF ATTEINT

\_ Des agressions de magistrats avaient choqué le monde de la Justice et révolté nos concitoyens. **La sécurisation des tribunaux est désormais effective.**

\_ Tous les tribunaux de grande instance sont équipés de **portiques détecteurs**. Le personnel nécessaire à son utilisation est en place.

### ● UNE CHANCELLERIE MODERNISÉE

\_ Diverses réorganisations fonctionnelles ont permis de **moderniser les habitudes de travail à la Chancellerie**.

\_ Le rôle du **Secrétariat Général** a été renforcé, afin de favoriser la **transversalité** et la collaboration entre les différentes directions.

\_ Un service des **ressources humaines** a été créé.

\_ Une **carte conjointe** de l'**administration pénitentiaire** et de la **protection judiciaire de la jeunesse** a été déployée le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

\_ La **révision générale des politiques publiques** en cours depuis plusieurs mois va permettre de parachever en 2009 une modernisation dont les effets bénéfiques se sont déjà fait sentir.

### ● LA FORMATION REVISITÉE ET MODERNISÉE

\_ Une Justice plus moderne, c'est aussi des personnels **mieux sélectionnés, mieux formés**, plus représentatifs de la **diversité** de notre société.

\_ La **modernisation de l'École nationale de la magistrature (ENM)** a été largement engagée. La réforme du **concours** a été votée par le conseil d'administration de l'École le 17 juin 2008, suivie de celle de la **scolarité** et de la **formation continue** le 19 septembre. Elles vont permettre de favoriser l'ouverture d'esprit et l'épanouissement de la personnalité des magistrats grâce, entre autres, à l'amélioration de l'en-



seignement des **langues vivantes**, à l'organisation de **stages à l'étranger** et à l'instauration de **tests de personnalité**.

\_ Pour **favoriser la diversité** et garantir l'accès de tous aux métiers de la Justice, des **classes préparatoires aux concours des quatre écoles** (École nationale de la magistrature, École nationale des greffes, École nationale de l'administration pénitentiaire et École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse) ont été **ouvertes**.

\_ En outre, l'**ENPJJ** a inauguré ses **nouveaux locaux** à Roubaix le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

### ● UNE MINISTRE AU CONTACT

\_ Parce que la **réforme**, pour réussir, doit être **préparée et expliquée sur le terrain**, la Ministre de la Justice a décidé dès son entrée en fonction d'aller aussi souvent que possible à la **rencontre de tous les acteurs**, au premier rang desquels les personnels.

\_ Elle a ainsi effectué 118 déplacements dans toute la France, dont 52 visites de juridictions et 34 visites d'établissements pénitentiaires.

\_ De la même façon, la Ministre a mis à profit ses 31 déplacements à l'étranger, notamment à l'occasion de la Présidence française de l'Union européenne, pour partager avec ses homologues **les meilleures pratiques** en matière de Justice et répondre aux nombreuses **demandes de coopération**. Ces dernières sont la preuve la plus éclatante de la **qualité du travail accompli** chaque jour **par les personnels** du ministère.

# LES GRANDS RENDEZ-VOUS

## FÉVRIER 2009

Préconisations du comité Léger sur la réforme de l'instruction en matière pénale

## PRINTEMPS 2009

Loi pénitentiaire

## PRINTEMPS 2009

Lois organiques issues de la réforme des institutions avec notamment la question de constitutionnalité et la réforme du CSM

## JUILLET 2009

Suite de la réforme de la procédure pénale

## 1ER SEMESTRE 2009

Projet de loi portant adaptation des sanctions pénales en matière de sanction économique et financière / modernisation pénale du droit des affaires

## COURANT 2009

Projet de Code de justice pénale des mineurs (suites du rapport Varinard)

## COURANT 2009

Réforme de l'aide juridictionnelle

## FIN 2009

Mise en œuvre des propositions de réforme du Code pénal et du Code de procédure pénale autres que l'instruction

## 1ER JANVIER 2010

Regroupement des tribunaux d'instance

# LES CHIFFRES-CLÉS

- **Un budget global en hausse de 177 millions** d'euros (+ 2,65 % sur un total de 6,66 milliards d'euros)
- **952 emplois supplémentaires financés**
- **Les crédits de l'aide aux victimes** sont portés à 11 millions d'euros, (+ 15,8 % depuis 2007)
- **10 points d'accès au droit seront ouverts dans des quartiers difficiles**, dans le cadre de la dynamique « **Espoir Banlieues** »
- **5 maisons de justice et du droit** 'nouvelle génération' seront inaugurées
- **2 nouvelles classes préparatoires au concours d'entrée de l'ENM destinées à aider les étudiants les plus modestes** seront ouvertes à Bordeaux et à Douai. (En 2008, 3 candidats issus de la première promotion de la classe préparatoire de Paris ont été admis à l'ENM)
- **7 nouveaux établissements pénitentiaires** seront ouverts (5 130 places supplémentaires)
- **L'administration pénitentiaire sera renforcée par le recrutement de 1 087 agents supplémentaires**, dont 917 surveillants
- **7 nouveaux centres éducatifs fermés (CEF)** seront inaugurés
- **2 unités hospitalières spécialement aménagées** ('hôpitaux-prisons') seront mises en service (100 places)



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

---